

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON**

N° 40/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10 (le conseiller
intéressé par la délibération
ne prend pas part au vote)

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 10

Date de la convocation :
02/07/2026

Date d'affichage : 03/07/2026

DOMAINE :
Finances locales

SOUS-DOMAINE :
Divers

OBJET :
Remboursement de frais
engagés par Mme
Marie-Christine Gélis

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude CANSINO, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Thomas ALBY ; Jean-Baptiste BANZET ; Guillaume DEPAUW ; Yvette DURAND ; Marie-Christine GELIS (3^{ème} adjoint) ; Eva GRAND ; Martine LOUBET (1^{er} adjoint) ; Jean-Luc SALUSTE (2^{ème} adjoint) ; Magali VIDAILLAT

EXCUSÉS : Rémi CROT (a donné pouvoir à Magali VIDAILLAT)

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Claude CANSINO

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Marie-Christine Gélis, adjointe, a engagé des frais d'un montant de 132,11 € TTC pour les différentes réceptions du mois de juin (réunion citoyenne, apéritif dînatoire pour le club du VARL XIII, accueil des futurs collégiens).

Sur proposition de Monsieur le Maire, avec présentation des factures acquittées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** le remboursement de la somme de 132,11 € TTC à Mme Marie-Christine Gélis (article 623).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre.

Le secrétaire de séance,

Claude CANSINO



Le Maire,

Claude CANSINO

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

ID : 011-211100110-20260707-DCM402026-DE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 41/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 11

Date de la convocation :
02/07/2026

Date d'affichage : 03/07/2026

DOMAINE :
Autres domaines de
compétences

SOUS-DOMAINE :
Autres domaines de
compétences des
communes

OBJET :
Bail commercial
ancienne cave
coopérative avec M.
Fortin

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude CANSINO, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Thomas ALBY ; Jean-Baptiste BANZET ; Guillaume DEPAUW ; Yvette DURAND ; Marie-Christine GELIS (3^{ème} adjoint) ; Eva GRAND ; Martine LOUBET (1^{er} adjoint) ; Jean-Luc SALUSTE (2^{ème} adjoint) ; Magali VIDAILLAT

EXCUSÉS : Rémi CROT (a donné pouvoir à Magali VIDAILLAT)

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Claude CANSINO

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 44/2017, le Conseil Municipal a décidé de signer un bail commercial avec M. Edouard Fortin, viticulteur, pour une partie du bâtiment communal de l'ancienne cave coopérative. Ce bail, qui prenait effet au 1^{er} septembre 2017, était consenti pour une durée de neuf ans.

Ledit bail arrivant à échéance et après échanges et accord mutuel avec M. Fortin, représentant la SAS Edouard Fortin Vins, Monsieur le Maire propose qu'un nouveau bail commercial soit signé avec ce dernier.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et, après en avoir délibéré :

- **accepte** la signature d'un nouveau bail avec la SAS Edouard Fortin Vins ;
- **décide** le paiement par la SAS Edouard Fortin Vins d'un loyer mensuel de 370,71 € (sans charges locatives) à compter du 1^{er} septembre 2026 pour la location de ce local communal. Ce loyer correspond au loyer actuel majoré de l'indice INSEE des loyers commerciaux du 1^{er} trimestre 2026 ;
- **précise** que le loyer pourra être révisé à chaque période triennale, en accord entre les deux parties sur les bases de l'indice INSEE ;
- **autorise** Monsieur le Maire et Madame le 1^{er} Maire-adjoint à signer le bail commercial (avec effet au 01/09/2026) avec la SAS Edouard Fortin Vins ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Claude CANSINO



Claude CANSINO

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 42/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Votes :
abstention : 0
contre : 0
pour : 11

Date de la convocation :
02/07/2026

Date d'affichage : 03/07/2026

DOMAINE :
Autres domaines de
compétences

SOUS-DOMAINE :
Autres domaines de
compétences des
communes

OBJET :
Contrat de prêt à usage
(commodat) /
Convention de mise à
disposition gratuite avec
Mme Mittou

Certifiée exécutoire par
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude CANSINO, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Thomas ALBY ; Jean-Baptiste BANZET ; Guillaume DEPAUW ; Yvette DURAND ; Marie-Christine GELIS (3^{ème} adjoint) ; Eva GRAND ; Martine LOUBET (1^{er} adjoint) ; Jean-Luc SALUSTE (2^{ème} adjoint) ; Magali VIDAILLAT

EXCUSÉS : Rémi CROT (a donné pouvoir à Magali VIDAILLAT)

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Claude CANSINO

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire rappelle que Mme Laura Mittou, dans le cadre de son installation en cours en tant qu'exploitante agricole (élevage ovin), a sollicité la commune pour une éventuelle mise à disposition de parcelles communales.

Après échange avec la Chambre d'Agriculture, il apparaît que la commune a notamment la possibilité de contractualiser avec Mme Laura Mittou par le biais d'un commodat (prêt à usage) ou d'une convention de mise à disposition à titre gratuit,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide**, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des jeunes agriculteurs dans leur installation, de mettre gratuitement à la disposition de Mme Laura Mittou, en cours d'installation en qualité d'éleveuse ovine, un ensemble de parcelles agricoles situées sur le territoire de la commune d'Aragon. Cette mise à disposition, consentie sous la forme d'un prêt à usage (commodat), prendra effet à compter du 20 juillet 2026 pour une durée d'un an.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Mme Laura Mittou ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre.

Le secrétaire de séance,

Claude CANSINO



Le Maire,

Claude CANSINO